



Le 25 février 2022

Assouplissements supplémentaires en CHSLD

Suite aux récentes annonces du Gouvernement du Québec portant sur les assouplissements des mesures sanitaires, nous souhaitons vous communiquer les nouvelles consignes qui seront progressivement en vigueur dans nos milieux de vie. La situation épidémiologique s'améliore et il est important d'adapter certaines mesures à cette nouvelle réalité pour conserver un meilleur équilibre entre la gestion des risques et le bien-être global des résidents. Bien qu'il soit encore nécessaire de conserver certaines mesures pour réduire les risques de transmission du virus de la COVID-19 et de préserver la santé et la sécurité des résidents, de leurs proches et du personnel de nos CHSLD, voici les consignes importantes à retenir:

- Que le milieu de vie soit en éclosion ou non, une personne proche aidante ou un visiteur peut visiter un résident à plus d'une reprise au cours de la même journée. Il peut déterminer le moment et la durée de sa visite dans le milieu.
- **À partir du 28 février**, en cohérence avec les consignes pour la population générale et en respect de la distanciation physique, il est recommandé de limiter à 10 le nombre de personnes qui pourront visiter simultanément un même résident. Ils auront également accès aux espaces communs.
- **À partir du 14 mars 2022**, il ne sera plus requis de présenter un passeport vaccinal pour les proches aidants et les visiteurs. Il ne sera pas non plus requis d'obtenir un test de dépistage négatif pour ces personnes qui accèdent au milieu de vie. Toutefois, la signature du registre à l'entrée attestant de votre passage dans le milieu et certifiant que vous êtes exempt de symptômes et n'êtes pas en isolement est toujours requise.
- Une unité/regroupement qui n'est pas en éclosion et où l'on retrouve des résidents sans symptôme et sans critère d'exposition doit reprendre l'ensemble des activités qui constituent la vie quotidienne des résidents hébergés, tout comme avant la pandémie, et ce, sans port du masque médical entre les résidents. Si vous avez des préoccupations en lien le retrait du port du masque entre les résidents, nous vous invitons à en discuter avec le gestionnaire.
- La durée de l'isolement préventif pour un résident adéquatement vacciné qui aurait été en contact étroit avec un cas de covid-19 positif est réduite à 5 jours.
- Les professionnels hors établissement et autres personnels (audioprothésiste, massothérapeute, zoothérapeute, soins de pieds, coiffeuse, musiciens, etc.) peuvent être accueillis dans les différents milieux de vie.
- Les équipes accentuent les efforts visant à prévenir le déconditionnement des résidents. Il existe plusieurs actions simples pour favoriser la bonne santé physique et mentale des résidents et les proches peuvent aussi contribuer à leur réalisation. Pour en savoir un peu plus, visitez:
<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/prevenir-deconditionnement-chez-aines-en-contexte-de-pandemie/>

Nous vous rappelons l'importance de respecter rigoureusement les différentes mesures de prévention et de contrôle des infections tout en étant à l'écoute de vos symptômes. Nous vous encourageons à vous procurer votre dose de rappel pour ceux et celles qui n'ont pas eu l'occasion de l'obtenir.

Il est à noter qu'en cas d'éclosion dans un milieu de vie, certaines mesures pourraient être modifiées par l'équipe de prévention et contrôle des infections.

De par ses fonctions légales de renseigner et d'informer le résident de ses droits, sachez que les comités des usagers/résidents sont présents pour répondre à vos questionnements et pour vous accompagner, au besoin. N'hésitez pas à les contacter en téléphonant au comité des usagers du territoire correspondant au CHSLD où vit votre proche.

- CU de Beauce : 418 774-3304, poste 32575
- CU des Etchemins : 418 625-3101, poste 42492
- CU de la région de Thetford : 418 338-7427
- CU d'Alphonse-Desjardins : 418 380-8994, poste 81439
- CU de Montmagny-L'Islet : 418 248-0639, poste 5728

Toutes les éditions de l'Infolettre aux familles sont disponibles sur la page Web du CISSS de Chaudière-Appalaches, à la **section dédiée aux familles**. Vous pouvez aussi nous écrire à l'adresse courriel : familles.chsld.ciSSsca@ssss.gouv.qc.ca afin de nous adresser vos **questions d'ordre général** liées au contexte de la pandémie et les mesures appliquées en CHSLD.

En ce qui concerne l'information spécifique à votre proche, que ce soit en lien avec les soins et services reçus, son état de santé et de bien-être ou toute autre question d'ordre clinique, chaque CHSLD a mis en place des moyens de communication pour que vous soyez bien informés. Toutes les familles sont contactées de façon régulière par un membre du personnel afin de donner des nouvelles du résident. De plus, il est toujours possible de joindre l'équipe de soins par téléphone.

Boîte courriel unique :
familles.chsld.ciSSsca@ssss.gouv.qc.ca